



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Service Maritime**

Nice, le 20 OCT. 2025

N° 2025/ 733

Le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
à  
Monsieur le Maire de Cannes  
Direction de l'urbanisme  
CS 30140 - 06414 Cannes cedex

**Objet : Avis sur demande de PA06029250002 – Établissement la Guérite**  
**Affaire suivie par : Monsieur DI MEGLIO Sébastien**

Par courriel du 06/10/2025, vous m'avez fait parvenir pour avis la demande de permis d'aménager présentée par la société hôtelière de la Côte d'Azur La Guérite, représentée par Monsieur BAROKAS David, visant au raccordement de l'établissement au réseau d'assainissement de la Ville de Cannes sur l'île Sainte-Marguerite, cadastré section DL n°34, 39 et n°41.

Ce projet est présenté par la SARL Bancaù Architectes, représentée par Monsieur BERGERET Maxime, domicilié au 2 Place de la Gare du Sud, à Nice (06000)

Après étude dudit dossier, je vous informe que je donne un avis favorable à titre domanial sur ledit permis d'aménager sous réserve de démolir l'atterrage béton de l'émissaire en mer construit sur le domaine public maritime.

*A* Le directeur départemental  
des territoires et de la mer

Le Chef du Service Maritime

*Mano*  
Thierry MANO